



**Informations relatives au nombre total de droits de vote
et d'actions**
au 28 février 2022

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable (1)	Droit théorique (2)
30/10/2021	22 125 600	34 744 420	34 696 694
30/11/2021	22 125 600	34 744 060	34 695 302
31/12/2021	22 125 600	34 744 150	34 701 235
31/01/2022	22 125 600	34 744 150	34 707 890
28/02/2022	22 125 600	33 662 813	33 614 388
31/03/2022			
30/04/2022			
31/05/2022			
30/06/2022			
31/07/2022			
31/08/2022			
30/09/2022			

(1) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

(2) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.